

170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

Point 3.6 de l'ordre du jour provisoire

CE170/9
5 avril 2022
Original : anglais

RAPPORT DU BUREAU DES ENQUÊTES POUR 2021

Introduction

1. Le Bureau des enquêtes (INV) a été créé le 1^{er} janvier 2018, à la suite d'une décision de la Haute direction du Bureau sanitaire panaméricain (BSP), avalisée par le Comité exécutif de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), de disposer d'une unité distincte et dédiée pour assurer la fonction d'enquête au sein du BSP. Avant le 1^{er} janvier 2018, la fonction d'enquête était assurée par le Bureau d'éthique.
 2. Le Bureau des enquêtes joue un rôle clé dans la promotion de la bonne gouvernance de l'Organisation. Il mène des enquêtes administratives d'établissement des faits professionnelles, indépendantes, impartiales, objectives et rapides sur des allégations d'actes répréhensibles impliquant le personnel du BSP ou dans des activités réalisées sous contrat ou financées par l'OPS. Les constatations et les conclusions émises par INV fournissent à la Direction une base factuelle sur laquelle elle peut prendre des décisions éclairées et adopter les mesures disciplinaires appropriées pour tenir le personnel responsable de sa conduite.
 3. Les fonctionnaires affectés à INV doivent faire preuve d'intégrité personnelle, d'objectivité et de confidentialité, et INV doit s'acquitter de son mandat sans influence extérieure. Les enquêteurs d'INV sont tous des examinateurs de fraude certifiés, et INV dispose d'une capacité linguistique interne dans trois des quatre langues officielles de l'OPS : l'anglais, l'espagnol et le portugais.
 4. Les allégations ou les préoccupations relatives à des actes répréhensibles présumés peuvent être signalées à INV par divers moyens, y compris par courrier électronique et en ligne au moyen de la ligne d'assistance de l'OPS. Cette ligne est gérée par une société externe indépendante et fournit une ligne de communication sûre accessible par un site web dédié et sécurisé. Le site web de la ligne d'assistance de l'OPS est disponible dans les quatre langues officielles de l'Organisation et permet aux personnes d'effectuer des signalements de manière anonyme, si elles le souhaitent, sans crainte de représailles.
-

5. En plus de sa fonction principale, INV assure le secrétariat du Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes (APLP, selon le sigle en anglais).¹ Le Comité permanent se réunit tous les trimestres pour discuter des cas de fraude, de vol et de perte de biens de l'OPS. INV est également membre du Système d'intégrité et de gestion des conflits de l'OPS (ICMS, selon le sigle en anglais).² L'ICMS rassemble tous les bureaux du BSP qui sont chargés de traiter les questions d'intégrité organisationnelle et de résolution des conflits.

6. En outre, l'inspecteur en chef préside le Comité de coordination des enquêtes, qui comprend également le Directeur de la Gestion des ressources humaines et le Conseiller juridique. Ce Comité est chargé de discuter des allégations d'actes répréhensibles et de décider des mesures provisoires à prendre pour permettre à INV de mener à bien une enquête et de protéger les intérêts du personnel et de l'Organisation.

7. Le présent rapport annuel d'INV présente les activités, les réalisations et les enseignements tirés en 2021. Les domaines couverts comprennent : *a)* les signalements d'allégations d'actes répréhensibles reçus et ayant fait l'objet d'une enquête, *b)* la sensibilisation, *c)* les enseignements tirés des enquêtes et *d)* les actions futures qui seront prises pour renforcer encore l'intégrité et la réputation de l'Organisation et du personnel du BSP.

Indépendance et ressources

8. Pour permettre l'exercice indépendant de ses fonctions, INV a un rapport hiérarchique direct avec les Organes directeurs de l'OPS par l'entremise du Comité exécutif. Cela permet de garantir qu'INV est à l'abri de toute représailles et influence extérieure dans la planification et l'exécution de son travail et dans la communication des résultats a un lien hiérarchique avec le Directeur adjoint du BSP pour les questions administratives et reçoit également des conseils du Comité d'audit. Dans l'exercice de ses fonctions en 2021, INV n'a pas rencontré d'interférence sur le plan de son indépendance, ni d'obstacles en termes de portée de son travail et d'accès aux dossiers et aux informations.

9. Le Bureau des enquêtes a mené à bien le recrutement d'un assistant administratif en 2021, ce qui porte à trois le nombre d'employés d'INV.

¹ Outre le Bureau des enquêtes, le Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes est composé des membres suivants : le Directeur de l'Administration (le Président), les départements de la Gestion des ressources financières et des Opérations des services généraux, le Bureau du Conseiller juridique, le Bureau de l'Audit interne et le Bureau d'éthique.

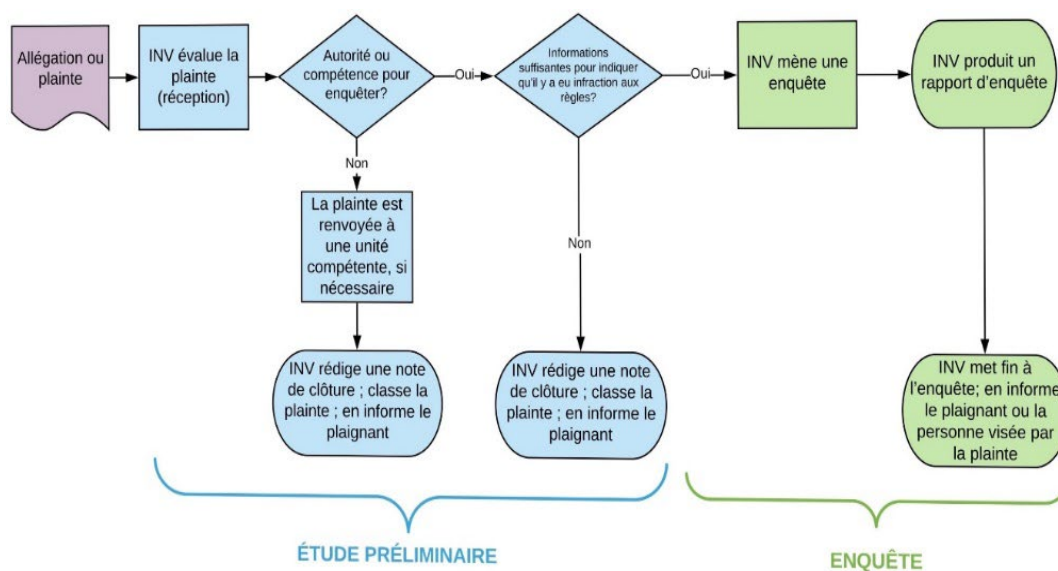
² Outre le Bureau des enquêtes, l'ICMS compte les membres suivants : le Bureau d'éthique (le Président), le Bureau de l'ombudsman, le Bureau du Conseiller juridique, le département de la Gestion des ressources humaines, le responsable de la sécurité informatique, le Bureau de l'Audit interne, le Comité d'appel et l'Association du personnel de l'OPS/OMS.

Le Bureau des enquêtes en 2021

10. En 2021, INV a mené des enquêtes sur des allégations d'actes répréhensibles, notamment de fraude, de harcèlement et de comportement inapproprié sur le lieu de travail, entre autres infractions possibles aux règlements, règles et politiques de l'OPS.

11. Les enquêtes au sein du BSP sont réactives en ce sens que le processus d'enquête n'est déclenché que lorsqu'une plainte ou une allégation concernant une éventuelle violation des règles ou des politiques de l'OPS, est reçue. Les étapes habituelles d'une enquête comprennent : a) l'étude préliminaire, b) l'enquête et c) la présentation d'un rapport d'enquête. Dès réception d'une plainte ou d'une allégation, INV procède à une étude préliminaire pour vérifier si la plainte relève de son autorité et de sa compétence pour enquêter. Au cours de l'étude préliminaire INV s'attache également à évaluer la crédibilité et le caractère suffisant des informations fournies et à déterminer s'il existe une base suffisante pour ouvrir une enquête. Dans certains cas, il peut décider qu'une approche moins formelle est plus appropriée, ce qui peut impliquer des conseils de la part d'INV ou un renvoi vers un service compétent du BSP. Dans ce cas, comme il se peut que les informations soient insuffisantes pour ouvrir une enquête, INV prépare un rapport d'évaluation préliminaire, qui reste interne. Si INV détermine qu'il dispose d'éléments suffisants, il ouvre une enquête, qui comprend un examen complet de la documentation pertinente et des entretiens avec les personnes susceptibles d'avoir des informations pertinentes à fournir sur la question faisant l'objet de l'enquête. Une fois l'enquête terminée, INV soumet normalement un rapport sur ses constatations au Directeur de la Gestion des ressources humaines (HRM) ou, dans les affaires concernant un sous-traitant, un vendeur ou un fournisseur, au Directeur de l'Administration, qui est chargé de décider s'il convient de prendre des mesures administratives ou disciplinaires. La figure 1 illustre le processus d'enquête décrit ci-dessus.

Figure 1. Processus d'enquête



12. Le Bureau des enquêtes a donc un rôle d'établissement des faits, tandis que le Directeur de la Gestion des ressources humaines ou le Directeur de l'Administration est le décideur. Cette séparation des fonctions est essentielle pour assurer un contrôle et une transparence accrus.

13. Le Bureau des enquêtes a reçu 32 signalements d'actes répréhensibles présumés en 2021. Comme le montre le tableau 1 ci-dessous, en moyenne environ 44 signalements par an ont été reçus au cours des cinq dernières années. Ainsi, le chiffre de 32 signalements reçus en 2021 est inférieur à la moyenne sur cinq ans. Il est inférieur aux 49 signalements reçus en 2020, marquant une baisse continue des signalements depuis le début de la pandémie de COVID-19, qui peut également s'expliquer par le passage de l'Organisation au télétravail d'urgence en 2020.

14. Le Bureau des enquêtes a résolu 31 des 37 affaires qu'il a examinées en 2021 (comprenant les signalements reportés de 2020 et les signalements reçus en 2021). Comme on peut le voir dans le tableau 1, le nombre d'affaires reportées (six) reste inférieur au nombre moyen de signalements reportés au cours des cinq dernières années, qui est de 10.

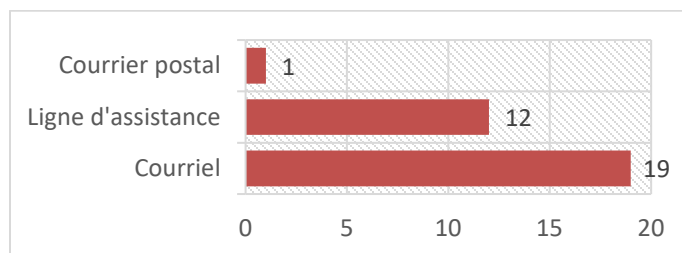
Tableau 1. Statistiques sur la gestion des signalements, 2017-2021

Élément	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Signalements examinés :</i>					
Signalements reportés de l'année précédente	22	15	14	10	5
Signalements reçus au cours de l'année	38	49	54	49	32
Nombre total de signalements examinés au cours d'une année donnée	60	64	68	59	37
<i>Signalements résolus :</i>					
Signalements rejetés ou renvoyés ailleurs*	12	20	26	23	17
Signalements classés par INV au niveau de l'étude préliminaire	21	20	22	25	10
Signalements donnant lieu à un rapport d'enquête	12	10	10	6	4
Nombre total de signalements résolus au cours d'une année donnée	45	50	58	54	31
Signalements reportés à l'année suivante	15	14	10	5	6

* Note : les signalements sont rejetés lorsqu'ils ne relèvent pas de la compétence d'INV.

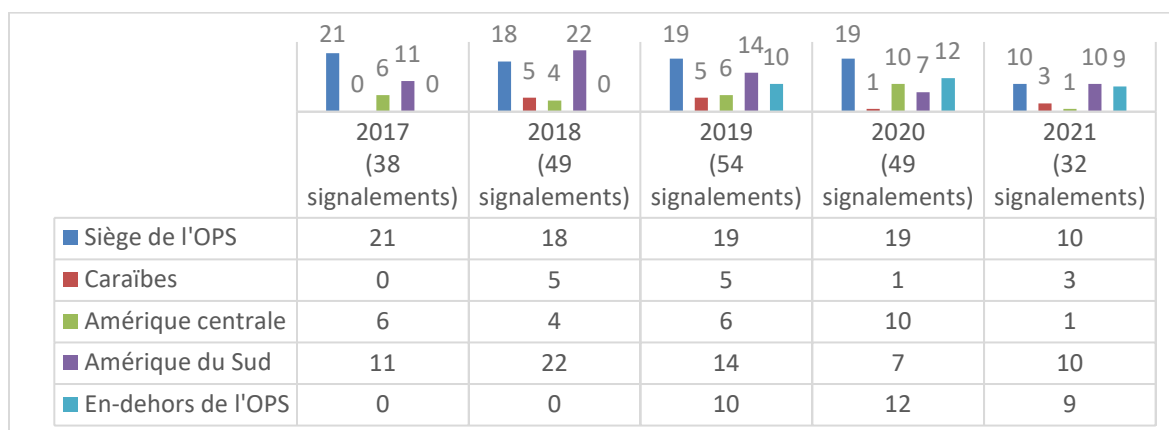
15. Dix-neuf (59 %) des 32 signalements ont été soumis à INV par courrier électronique, et 12 (38 %) ont été reçus par le biais de la ligne d'assistance de l'OPS (figure 2). Parmi les signalements reçus par la ligne d'assistance de l'OPS, cinq ont été effectués de manière anonyme. Un signalement (3 %) a été reçu par courrier électronique en provenance d'une source anonyme. Le fait que la majorité des signalements aient été soumis directement à INV peut refléter les sessions de sensibilisation menées par INV, qui non seulement mettent l'accent sur l'utilisation de la ligne d'assistance de l'OPS, mais soulignent également l'accessibilité du personnel d'INV et la facilité à joindre INV et à communiquer avec lui.

Figure 2. Signalements d'actes répréhensibles présumés, par méthode de contact, 2021



16. La figure 3 ci-dessous présente une comparaison sous-régionale des signalements reçus au cours des cinq dernières années, ventilés selon le lieu de l'acte répréhensible présumé. En 2021, INV a reçu 10 signalements du Siège, 10 de la sous-région de l'Amérique du Sud, 3 de la sous-région des Caraïbes et 1 de la sous-région de l'Amérique centrale. Neuf signalements ont été reçus de l'extérieur de l'OPS.

Figure 3. Localisation des actes répréhensibles présumés, par sous-région, 2017-2021



Note: en 2021, INV a reçu un signalement portant sur des allégations concernant deux sous-régions et ce signalement est comptabilisé dans les deux catégories pour cette année.

17. Le nombre de signalements d'actes répréhensibles présumés a augmenté dans les sous-régions des Caraïbes et de l'Amérique du Sud. En revanche, le nombre de signalements émanant du Siège et de la sous-région d'Amérique centrale a diminué. Des efforts accrus de sensibilisation au Siège et dans la sous-région de l'Amérique centrale peuvent être nécessaires pour s'assurer que le personnel du BSP dans les bureaux de représentant de l'OPS/OMS (PWR) sait à qui s'adresser lorsqu'il veut signaler un acte répréhensible présumé.

Tableau 2. Signalements d'actes répréhensibles présumés reçus, par type, 2017-2021

Type	2017	2018*	2019	2020	2021
Fraude	6	15	15	2	9
Harcèlement	5	4	10	11	3
Harcèlement sexuel	3	1	0	0	0
Discrimination	0	0	0	1	0
Présence/Non-respect des heures de travail	0	5	2	1	0
Conflit d'intérêts	4	6	3	2	0
Conduite inappropriée sur le lieu de travail	14	14	8	9	5
Représailles	0	2	1	0	0
Propagation de rumeurs	0	1	1	1	0
Pratiques d'embauche ; processus de sélection	5	2	0	2	0
Questions relatives aux travailleurs domestiques avec visa G-5	1	0	0	0	0
Licenciement abusif	0	0	0	2	1
Divers/hors mandat	0	0	14	18	14
Total :	38	50	54	49	32

* Note : en 2018, INV a reçu un signalement qui portait sur des allégations à la fois de fraude et de harcèlement, et ce signalement est comptabilisé dans les deux catégories pour cette année-là.

18. Comme le montre le tableau 2 ci-dessus, les signalements relatifs à la fraude sont passés de deux en 2020 à neuf en 2021. La résurgence du nombre de signalements de fraude en 2021 peut refléter une vigilance accrue de la part de l'Organisation. Les statistiques montrent qu'il n'y a pas moins de possibilités de fraude. Au contraire, l'Organisation doit mieux comprendre où la fraude peut se produire, même pendant une pandémie, et adopter une vaste approche de prévention et de détection de la fraude.

19. Cinq signalements d'actes répréhensibles présumés en 2021 concernaient une conduite inappropriée sur le lieu de travail, telle qu'un comportement discourtois ou une utilisation inappropriée des ressources de l'Organisation. Bien qu'une telle conduite doive être découragée, elle ne justifie pas nécessairement une action disciplinaire et peut plutôt être abordée et résolue grâce aux conseils d'INV ou à un renvoi vers un autre membre du ICMS.

20. Le tableau 2 montre une forte baisse du nombre de signalements de harcèlement présumé, soit trois signalements en 2021, contre 11 signalements reçus en 2020. C'est également la troisième année consécutive au cours de laquelle aucun signalement de harcèlement sexuel présumé n'a été reçu. Comme indiqué l'année dernière, cela peut être le signe d'un sous-signalement. Cependant, les chiffres de 2021 concernant le harcèlement et le harcèlement sexuel peuvent également être interprétés comme un effet des dispositions de télétravail au début de la pandémie de COVID-19, avec moins de personnel du BSP travaillant ensemble en présentiel pendant la majeure partie de l'année.

21. Quatorze des signalements reçus font partie de la catégorie « Divers » parce qu'ils ne relèvent pas de la compétence d'INV. Ces signalements concernent généralement des allégations ou des griefs qui ne sont liés à aucune des typologies d'actes répréhensibles suivies par INV. Il s'agit généralement de plaintes émanant de membres du public ou de

sources anonymes relatives à des questions qui ne concernent pas l'Organisation et son personnel. Dans la mesure du possible, INV a redirigé les plaignants vers les voies de recours internes appropriées.

22. Le Bureau des enquêtes a soumis quatre rapports d'enquête au Directeur de la Gestion des ressources humaines en 2021. La plupart d'entre eux concernaient le harcèlement, comme le montre le tableau 3. La statistique de quatre rapports d'enquête est inférieure à la moyenne sur cinq ans de huit rapports d'enquête soumis au cours d'une année civile. INV note que sur les six cas reportés de 2021 à 2022, quatre cas sont devenus des enquêtes à part entière, et INV prévoit de soumettre des rapports d'enquête sur ces cas en 2022.

Tableau 3. Rapports d'enquête soumis, par type, 2017-2021

Type	2017	2018	2019	2020	2021
Fraude	1	3	8	0	0
Harcèlement	3	4	0	4	3
Harcèlement sexuel	2	1	0	0	0
Discrimination	1	0	0	0	0
Conflit d'intérêts	0	1	0	1	0
Conduite inappropriée sur le lieu de travail	1	1	1	1	1
Pratiques d'embauche ; processus de sélection	2	0	0	0	0
Questions relatives aux travailleurs domestiques avec visa G-5	2	0	0	0	0
Violation des lois nationales	0	0	1	0	0
Total :	12	10	10	6	4

23. En ce qui concerne les quatre affaires ayant donné lieu à des rapports d'enquête, le tableau 4 détaille la localisation de l'acte répréhensible présumé et la nature de chaque allégation.

Tableau 4. Rapports d'enquête soumis, par localisation et nature de l'acte répréhensible présumé, 2021

Localisation	Actes répréhensibles présumés	Corroboré ou non corroboré par le Bureau des enquêtes
Siège	Harcèlement	Corroboré
Siège	Harcèlement	Non corroboré
Bureau de représentant	Harcèlement	Non corroboré
Bureau de représentant	Conduite inappropriée sur le lieu de travail	Corroboré

Fraude, vol, dommage et perte de biens de l'OPS

24. Tous les cas de fraude, de vol, de dommages et de perte de biens de l'OPS doivent être signalés au Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes. En sa qualité de secrétariat du Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes, INV tient un registre de ces affaires au sein du BSP.

25. Conformément à la politique de responsabilité en matière des biens de l'OPS, instituée en 2012 et révisée en 2020, le personnel est tenu de remplacer ou de réparer tout équipement perdu, volé, endommagé ou détruit en raison d'une négligence ou d'une faute intentionnelle. Cette exigence encourage les membres du personnel du BSP à prendre soin des biens de l'Organisation comme s'il s'agissait des leurs. Les signalements de vols et de pertes d'équipement de l'OPS sont notifiés aux Opérations des services généraux (GSO), qui détermine la valeur applicable du bien faisant l'objet du signalement et examine les circonstances de la perte, du vol ou de l'endommagement signalés. GSO indique ensuite au Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes si des mesures raisonnables avaient été prises pour protéger le bien ou l'équipement contre la perte ou le vol. Dans le cas contraire, les membres du personnel peuvent alors être tenus de rembourser à l'Organisation le coût du bien manquant ou endommagé. Si GSO détermine que le vol ou la perte est dû à une négligence grave ou à une faute intentionnelle, il transmet l'affaire à INV pour examen.

26. En 2021, 11 cas liés à la fraude, au vol, à l'endommagement ou à la perte de biens ont été signalés au Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes. La valeur totale des pertes signalées était de US\$ 28 131,32.³ L'OPS a recouvré \$2566,67 sur ce montant, soit une perte nette de \$25 564,65 pour l'Organisation. Les détails sont les suivants :

a) Dix cas concernaient le vol, l'endommagement ou la perte de biens attractifs tels que des ordinateurs portables et des téléphones cellulaires dans des bureaux de représentant et au Siège. La perte nette totale pour l'Organisation s'est élevée à \$25 480,65. Deux cas représentent \$21 240,58 de la perte nette totale pour l'Organisation :

- i. Dans le premier cas, un bureau de représentant a acheté du matériel qui a été expédié au Siège de l'OPS pour être envoyé au bureau du représentant à l'origine de l'achat. Un vol s'est produit en cours de route pendant l'expédition, et seule une partie du matériel a été livrée au bureau du représentant. En raison d'un oubli administratif, l'expédition n'était que partiellement assurée, de sorte que l'Organisation n'a pas pu recouvrer le montant total auprès des assureurs. Cela a entraîné une perte de \$7907,24.
- ii. Dans le second cas, l'Organisation a transféré le paiement destiné à un fournisseur vers un fraudeur se faisant passer pour le fournisseur dans le cadre d'une fraude en ligne. L'Organisation a passé par pertes et profits le paiement

³ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

de \$13 333,34 au destinataire frauduleux. Le Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes s'est réuni et a discuté des mesures à prendre pour mieux préparer l'Organisation contre les activités frauduleuses et, à la suite de cette réunion, le Président du Comité permanent a demandé aux entités sous sa supervision de mettre à jour les protocoles de paiement, de communiquer des campagnes d'alerte aux escroqueries par courriel et de former le personnel aux nouvelles procédures.

- b) Dans un cas, l'Organisation a identifié 45 transactions impliquant des fraudeurs en ligne, qui ont testé des cartes de crédit volées sur le portail de dons de l'OPS pour vérifier si les cartes étaient actives, vraisemblablement afin de continuer à les utiliser frauduleusement sur d'autres sites de commerce électronique. Le département de la Gestion des ressources financières (FRM) a remboursé aux titulaires des cartes les montants reçus. FRM s'est montrée proactive en remboursant l'argent aux personnes avant de recevoir un avis de contestation, afin d'éviter les frais bancaires mais, dans sept cas, des frais de rétro-facturation ont été facturés (\$12 par contestation). Par conséquent, l'OPS a subi une perte nette de \$84.
- i. Les 45 transactions frauduleuses signalées au Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes sont considérées comme des problèmes bancaires et n'ont pas donné lieu à une enquête. En outre, à la fin de 2021, FRM a renforcé ses mesures pour empêcher les tests frauduleux sur le portail de dons de l'Organisation et, en collaboration avec son fournisseur de cartes de crédit, FRM a mis en place des règles de filtrage pour faire progresser ses méthodes de détection.

Sensibilisation

27. Le travail d'INV étant uniquement réactif, les sessions de sensibilisation constituent un moyen important d'encourager le personnel du BSP à signaler les actes répréhensibles présumés et de lui rappeler son obligation de le faire.

28. En 2021, INV a organisé des sessions de sensibilisation virtuelles pour plus de 80 membres du personnel, comme suit : *a)* au Siège : Fonds stratégique pour les fournitures de santé publique, *b)* un groupe de 20 représentants de l'OPS/OMS et *c)* les bureaux de représentant à la Barbade, en Jamaïque, au Suriname et en Uruguay.

29. Le Bureau des enquêtes a constaté que les activités de sensibilisation avaient une corrélation généralement positive avec les signalements reçus. INV a constaté une augmentation entre 2020 et 2021 du nombre de signalements reçus des sous-régions des Caraïbes et de l'Amérique du Sud. Toutefois, les efforts de sensibilisation peuvent être améliorés au Siège et dans la sous-région de l'Amérique centrale.

Autres évolutions et activités

30. En tant que membre actif de l'ICMS, en 2021, INV a participé à l'examen continu et à la rédaction de la politique de l'OPS sur l'exploitation et les abus sexuels et de la

politique de protection contre les représailles. Ces deux politiques ont été finalisées et publiées en 2021.

31. À la lumière des récents développements au sein de l'Organisation mondiale de la Santé concernant l'exploitation et les abus sexuels en République démocratique du Congo, le BSP revoit actuellement ses processus, notamment la manière dont INV mène les enquêtes. INV dirige un groupe de travail, composé des membres de l'ICMS, pour mettre à jour le protocole d'enquête afin de refléter les meilleures pratiques actuelles du secteur et les évolutions récentes de la jurisprudence en la matière.

32. En 2021, le personnel d'INV a participé à 57,5 heures de formation à distance sur la manière de gérer et de mener des enquêtes équitables, approfondies et confidentielles sur les plaintes pour exploitation et abus sexuels. En 2021, le personnel d'INV a également participé à la première d'une série de formations de deux heures organisées par la Banque mondiale sur le manuel des enquêteurs concernant les plaintes pour harcèlement sexuel au sein des Nations Unies élaboré par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

33. Le Bureau des enquêtes participe activement aux forums du système des Nations Unies tels que les Représentants des services d'enquête des Nations Unies et la Conférence des enquêteurs internationaux (CII). Le personnel d'INV tire parti des formations et des symposiums sur la fraude, le harcèlement et d'autres sujets importants, proposés chaque année par les Représentants des services d'enquête des Nations Unies et la CII. Le personnel d'INV participe pleinement à ces forums et a dirigé un atelier sur les défis uniques auxquels sont confrontés les petits bureaux d'enquête lors de la conférence annuelle de la CII en 2021.

Enseignements tirés

34. En 2021, le nombre de signalements de fraude a augmenté par rapport à 2020. Tout au long de l'année 2021, INV a fait part de ses préoccupations à la Haute direction et a souligné la nécessité de rester dès lors vigilant. Il a également fait remarquer que le contexte lié à la COVID-19 pourrait donner lieu à de nouvelles possibilités de fraude. La Haute direction a répondu en demandant que de nouveaux profils de risque de fraude soient élaborés, et le BSP a effectivement été capable de détecter la fraude même dans le contexte de la COVID-19. Ces efforts devraient être renforcés à l'avenir.

35. En outre, quatre des six affaires qui ont été reportées de 2021 à 2022 sont devenues des enquêtes à part entière, mais ces quatre affaires nécessitent la récupération de documents et d'informations auprès d'organisations extérieures au BSP. Les retards dans les réponses de ces sources extérieures empêchent INV de clore ces dossiers.

36. Le Bureau des enquêtes a reçu un nombre inférieur de signalements cette année, ce qui est peut-être le résultat du télétravail et des restrictions sur les voyages en mission. Alors que les signalements de fraude et de comportement inapproprié sur le lieu de travail

continuent d'être soumis, il reste nécessaire de s'assurer que le personnel a connaissance des mécanismes de signalement et est informé de ce qui doit être signalé à INV.

Actions futures

37. Le Bureau des enquêtes continuera à soutenir l'Organisation en identifiant de manière proactive les tendances et les schémas dans les signalements reçus et dans les enquêtes. Alors que le BSP renforce encore ses efforts en vue d'identifier et de gérer les risques, la prévention et la détection des fraudes restent des questions essentielles. Les enquêtes menées par INV peuvent avoir un effet dissuasif et aider à découvrir les pertes dues à la fraude. INV joue un rôle important dans le cadre global de gestion des risques du BSP pour contribuer à protéger la réputation de l'Organisation et à préserver sa santé financière. À cette fin, INV collabore avec d'autres bureaux de supervision pour partager les expériences et les questions observées dans les affaires clôturées. INV prévoit également de mener une discussion entre les membres du Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes et d'autres unités concernant les signaux d'alarme en matière de fraude.

38. En 2022, INV continue de mener une révision du protocole d'enquête avec l'ICMS. La révision de ce protocole permettra de s'assurer qu'il est conforme aux dernières meilleures pratiques et normes en date du secteur. Elle permettra également de définir des critères pour le traitement et la priorisation des signalements qu'INV reçoit.

39. En prévision des signalements d'exploitation et d'abus sexuels qui pourraient survenir à la suite de la publication de la politique sur l'exploitation et les abus sexuels, INV attache de l'importance à la formation continue de son personnel sur les questions d'exploitation et d'abus sexuels afin de s'assurer que ses enquêteurs sont préparés et informés des dernières bonnes pratiques et techniques en date utilisées pour mener des enquêtes de cette nature.

40. Le Bureau des enquêtes poursuivra son travail de sensibilisation auprès des entités du Siège et des bureaux de représentant afin de faire connaître les mécanismes de signalement. INV accordera une attention particulière au renforcement de la sensibilisation au Siège et dans la sous-région de l'Amérique centrale.

Mesure à prendre par le Comité exécutif

41. Le Comité exécutif est invité à prendre note du présent rapport, à solliciter des informations supplémentaires ou des éclaircissements sur le travail et les activités du Bureau des enquêtes en 2021 et à fournir des orientations supplémentaires au BSP comme il le juge nécessaire.

Annexe



Formulaire analytique visant à lier un point de l'ordre du jour aux missions de l'Organisation

1. Point de l'ordre du jour : 3.6 Rapport du Bureau des enquêtes pour 2021
2. Unité responsable : Bureau des enquêtes (INV)
3. Fonctionnaire chargé de la préparation : M. Alexander Lim
4. Lien entre ce point de l'ordre du jour et le Programme d'action sanitaire durable pour les Amériques 2018-2030 : Sans objet.
5. Lien entre ce point de l'ordre du jour et le Plan stratégique de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2025 : <i>Résultat intermédiaire 27 :</i> Leadership et gouvernance. Renforcement du leadership, de la gouvernance et du plaidoyer pour la santé du BSP. <i>Résultat immédiat 27.2 :</i> Le Bureau sanitaire panaméricain fonctionne de manière responsable, transparente, conforme et axée sur la gestion des risques, avec un apprentissage organisationnel et une culture de l'évaluation. <i>Indicateur de résultat immédiat 27.2.c :</i> Temps nécessaire pour traiter les cas de fraude et de corruption ainsi que les problèmes de faute grave du personnel.
6. Liste de centres collaborateurs et d'institutions nationales liés à ce point de l'ordre du jour : Sans objet.
7. Meilleures pratiques appliquées dans ce secteur et exemples tirés des pays de la Région des Amériques : Sans objet.
8. Incidences financières du point de l'ordre du jour en question : Ce point de l'ordre du jour n'a pas d'incidences financières spécifiques, mais INV continue à s'appuyer sur le niveau de financement requis pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.